



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E
CONCERNANT L'INAUGURATION
DU CARREFOUR GIRATOIRE
« CLINIQUE PASTEUR »
SAMEDI 16 OCTOBRE 2010

EH/BD
APM 10/1527

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Ville de Royan,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes lors de l'inauguration du carrefour giratoire « CLINIQUE PASTEUR » samedi 16 octobre 2010,

A R R E T E

*ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la rue Claude Bernard, dans la partie comprise entre la rue Albert Schweitzer et la rue René Laennec, du **vendredi 15 octobre 2010 à 10h00** au **samedi 16 octobre 2010 à 20h00**.*

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée de la manifestation la circulation sera perturbée rue Albert Schweitzer et rue Laennec. La sécurité sera assurée par le personnel de la Police Municipale.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

2

ARTICLE 4: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 08 octobre 2010

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 12 octobre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD